

213C1216
FR0000063653-OP018-R01

9 août 2013

Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

SICAL (Alternext)
--

Arkéon Finance a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société SICAL, soit du 26 juillet au 8 août 2013 inclus, la société Celta¹ a acquis sur le marché 177 904 actions SICAL au prix de 20 € par action.

A la clôture de l'offre, Celta détient :

- directement 1 203 427 actions SICAL représentant 1 440 822 droits de vote, soit 32,83% du capital et au moins 23,77% des droits de vote de cette société² ; et
- de concert avec la société Sofpo et M. Bernard Rossmann, 3 642 759 actions SICAL représentant 5 958 121 droits de vote, soit 99,39% du capital et au moins 98,30% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Sofpo	2 363 806	64,49	4 366 247	72,03
Celta	1 203 427	32,83	1 440 822 ³	23,77
Bernard Rossmann	75 526	2,06	151 052	2,49
Total Bernard Rossmann	3 642 759	99,39	5 958 121	98,30

¹ Société anonyme contrôlée par la société par actions simplifiée Rossmann, elle-même contrôlée par M. Bernard Rossmann.

² Sur la base d'un capital composé de 3 665 265 actions représentant au plus 6 061 440 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Dont 10 683 suspendus jusqu'au 21 septembre 2013 (cf. D&I 211C1764 du 27 septembre 2011).